

TEAMGYM - Lettre FFGym n°1 - Septembre 2020

Sélection pour les championnats d'Europe 2021

Modalités de sélection

La sélection est organisée les 19 et 20 décembre 2020 à Clermont-Ferrand par le club de l'ASM.
Le protocole sanitaire applicable est celui en vigueur à la date de la sélection.

1- Conditions d'engagement

Les clubs doivent indiquer leur intention de participation à la sélection et au championnat d'Europe par l'envoi d'un courriel à thierry.klein@ffgym.fr (copie à pauline.ange@ffgym.fr), au plus tard le 1^{er} octobre.

Les engagements nominatifs (14 gymnastes) sont réalisés via l'application EngaGym, entre le 16 novembre et le 7 décembre.

2- Conditions matérielles de déroulement sur la sélection

- Sol : Praticable 12mx12m ou norme UEG-TG 14mx18m
- Tumbling : Piste de tumbling 25 mètres ou norme UEG-TG 15m
- Elan de 6 mètres ou norme UEG-TG 16m
- Saut : Table de saut (1,60m ou 1,65m) ou norme UEG-TG (150cm à 165cm)

Seul les mini-trampolines homologués par European Gymnastics sont utilisables pour la sélection.

3- Le jugement

La composition du jury est la suivante :

- **Juge arbitre** : juges convoqués titulaires du brevet de juge UEG.
- Juges de difficulté et de composition : juges de niveau 4 convoqués.
- Juges d'exécution : juges club de niveau 3 minimum.

Les juges sont convoqués sur toute la durée de la sélection entraînement commun compris.

4- Organisation de la sélection

Un entraînement commun est proposé le samedi après-midi 19 décembre en présence des juges et des membres de la CNS TeamGym.

Un échauffement préalable est mis en place dans le gymnase le matin de la sélection.

La sélection compétitive a lieu le dimanche 20 décembre – Fin prévue 16h30.

En fonction des retours des engagements, les horaires seront précisés début décembre.

5- Le barème de points

- Chaque équipe doit obtenir un total de **45 points minimum** pour prétendre à une participation aux championnats d'Europe.
- Selon la réglementation UEG, une seule équipe peut être sélectionnée par catégorie.
- En cas d'ex-aequo sur la place qualificative, les équipes sont départagées par :
 1. L'addition des 3 notes d'exécution ;
 2. L'addition des 3 notes de difficulté ;
 3. La meilleure note à un appareil sur l'ensemble de la compétition.

6- Les difficultés autorisées

Les difficultés autorisées sont celles figurant au code de pointage UEG.

Cependant les TRIPLES ROTATIONS (également lune double salto et Tsukahara double) ne sont pas autorisées.

Cas de force majeure

Le championnat d'Europe se déroulant à la même date que les championnats régionaux GAM et GAF qualificatifs pour les championnats de France par équipes, une attribution de notes est possible pour :

- Un ou une gymnaste membre d'une équipe concourant en championnat régional Nationale 12 ans et plus en GAM ou en GAF et participant au championnat d'Europe TeamGym (présence effective sur le site de compétition) ;
- Le club peut être différent entre l'équipe GAM ou GAF et l'équipe TeamGym (club secondaire) ;
- Les notes attribuées sont celles du championnat interdépartemental en Nationale 12 ans et plus ;
- Pour les gymnastes dont l'équipe est qualifiée directement en région, les notes attribuées sont celles du championnat régional individuel en Nationale A GAM ou Nationale GAF. En cas de non-engagement en individuel pour la saison 2020-2021, le ou la gymnaste doit participer en hors concours au championnat régional ;
- Si une équipe complète est absente sur le championnat régional Nationale 12 ans et plus car tous les gymnastes participent au championnat d'Europe TeamGym, elle est prise en compte en hors concours (pas de présence sur le classement officiel). Le total points obtenus au travers des attributions de notes est intégré dans le classement vertical déterminant la qualification au championnat de France. Si ce total permet la qualification de cette équipe (division 2 ou 3 ou 4 ou 5 ou 6), elle est prise en compte en complément de qualification (équipe ajoutée aux 12 équipes ayant participé aux compétitions qualificatives) ;
- L'association sollicitant l'attribution de notes doit en faire la demande écrite **au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFGym** : derogation@ffgym.fr.